



Royaume de Belgique - Arrondissement administratif de Mons

Ville de Saint-Ghislain

Rue de Chièvres, 17 - 7333 Saint-Ghislain - Tél : 065/76.19.00 Fax : 065/76.19.93

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h

Le mardi : de 8h30 à 12h et de 13h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h

Afin de pouvoir traiter votre demande correctement voudriez-vous avoir l'amabilité de vous présenter un quart d'heure avant la fermeture des services. Merci de votre compréhension.

**FORMULAIRE POUR ACHAT D'UNE PLAQUETTE GRAVEE POUR L'AIRES DE DISPERSION DES
CENDRES**

Nom, prénoms :

Domicile :

Numéro de registre national :

Courriel :

Copie recto/verso de la carte d'identité : à joindre en annexe au présent formulaire

Choix du cimetière

Baudour Douvrain Hautrage Neufmaison Saint-Ghislain Sirault Tertre Villerot

Achat d'une plaquette gravée pour l'aire de dispersion des cendres : 25 eur

Nom, prénoms du défunt :

Date de naissance :

Date de décès :

Le montant à payer pour la présente demande sera dû dès l'approbation par le Collège communal, un document à cet effet vous sera adressé.

Par la présente, je m'engage à me conformer aux dispositions réglementaires actuelles ou futures et à intervenir par la suite sur la matière si nécessaire.

Fait le / / à

Signature :